

## Note Conceptuelle

Le projet PRISMI « Parcours de résilience et d'innovation durable pour Micro-entrepreneurs et placement professionnel en Tunisie », cofinancé par la Fondazione San Zeno et mis en œuvre par CIES Onlus à travers CIES section Tunisie, en partenariat avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE Tunisie.

Cette note conceptuelle du programme d'accélération PRISMI a pour objectif de présenter les grandes lignes du projet d'accompagnement des startups porté par Cies Tunisie et UTSS. Ce programme a été conçu pour répondre aux besoins des jeunes entrepreneurs en proposant un ensemble de services d'accompagnement personnalisés et adaptés à chaque projet, afin de leur permettre de se développer rapidement et de façon pérenne. La note conceptuelle présente ainsi les différents axes d'accompagnement proposés, tels que l'accompagnement financier, juridique, marketing, produit, et gestion de ressources humaines. Elle met également en avant les critères de sélection des startups qui pourront intégrer le programme d'accélération, qui reposent notamment sur la qualité du projet, la motivation de l'équipe, le potentiel de marché et d'impact social. Enfin, la note conceptuelle détaille les étapes du programme, les modalités de participation et les résultats attendus, dans le but de donner une vision globale du projet d'accélération PRISMI et de susciter l'intérêt des startups et des partenaires potentiels.

Dans le cadre de PRISMI l'Association CIES par le biais de sa section en Tunisie en partenariat avec UTSS offre un :

### Programme d'accélération des Startups et PME

Le programme d'accélération de startup "PRISMI" est une initiative conjointe de Cies Tunisie et de l'UTSS. Il vise à soutenir les jeunes entrepreneurs tunisiens en les aidant à développer et à faire croître leurs startups de manière rapide et efficace.

Le projet PRISMI offre un programme d'accélération intensif de **(9 à 12 mois)** comprenant des ateliers de formation sur divers sujets tels que la gestion de projet, la stratégie de marketing, la levée de fonds, la gestion financière, ainsi que des sessions de mentorat individuel avec des experts multidisciplinaires. Les startups sélectionnées pour le programme bénéficieront également d'un **Coworking Station** gratuit (Coworking Station au Hub Dar Ourabi).

Le projet assure aux candidats sélectionnés, en partenariat avec ses partenaires et ses experts, à travers son programme d'accélération l'accompagnement nécessaire pour avancer, concrétiser, faire ensemble comme suivants :

- **Accompagnement juridique** : Les startups peuvent bénéficier d'un soutien juridique pour leur entreprise, notamment en matière de structuration de leur entreprise, de propriété intellectuelle, changement du statut\*<sup>1</sup>...

<sup>1</sup> \*Liste non exhaustive

- **Accompagnement en gestion financière** : Les startups peuvent bénéficier du conseil financier, notamment en termes de modèles financiers, de prévisions financières, de stratégies de levée de fonds, de négociation de contrats de financement, la labélisation\* ...
- **Accompagnement en techniques de marketing** : Les startups peuvent bénéficier d'un soutien en matière de marketing, notamment en termes de stratégie de marque, de positionnement de marché, de marketing numérique, de planification de campagnes publicitaires et de développement de stratégies de vente\*<sup>2</sup>...
- **Accompagnement conception du produit** : Les startups peuvent bénéficier d'un soutien en matière de développement de produits, notamment en termes de conception de produits, de tests de marché, de prototypage, la certification du produit l'enregistrement de la marque\*...
- **Accompagnement gestion des ressources humaines** : Les startups peuvent bénéficier d'un soutien en matière de gestion de ressources humaines, notamment en termes de recrutement, de formation, de rétention de talents, de développement de politiques RH, de gestion de la performance et de développement du leadership\*...
- **Une subvention de 1000 euro** sera dédié à chaque startup afin d'aider à réaliser ses objectifs<sup>3</sup>.

### 1. Zone d'intervention :

- Grand Tunis : Ben Arous, Manouba, Ariana, Tunis.
- Nabeul.
- Bizerte.

### 2. Cible du programme :

- 20 Startups et PME des anciens bénéficiaires de Cies Tunisie et l'UTSS.
- 11 Startups et PME des nouveaux candidats.

En total 31 Startups et PME vont bénéficier du programme.

### 3. Critères d'accès à l'appel à Candidatures :

L'appel à candidatures est destiné aux jeunes entrepreneurs ayant :

- Les PME et les de start-ups innovantes qui a un impact environnemental ou social.
- Âgé entre 18 et 34 pour les jeunes hommes et sans limite d'âge pour les femmes.
- De nationalités tunisiennes ou étrangers et résidentes à l'un des gouvernorats cibles.

### Comment postuler :

Un portail sera dédié à ce projet. Le formulaire en ligne est le seul moyen d'inscription à l'appel à candidatures. Des sessions d'informations en ligne seront initiées par l'équipe du projet pour expliquer le processus d'inscription.

- La première session d'information : Le JJ/MM/AAAA à 10h00.
- La deuxième session d'information : Le JJ/MM/AAAA à 14h00.

<sup>2</sup> \* Liste non exhaustive

<sup>3</sup> La subvention sera dépensée selon les modalités d'achat de CIES Tunisie.

- La troisième session d'information : Le JJ/MM/AAAA à 18h00.

**Les dates seront communiquées ultérieurement.**

Toute inscription ne respectant pas les conditions énumérées ci-dessus ne sera pas considérée.

#### 4. Le programme d'accélération :

. Le projet PRISMI est conçu pour offrir aux startups et PME une formation et un mentorat de qualité supérieure, ainsi que des opportunités de réseautage avec des investisseurs et des mentors expérimentés dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Le programme d'accélération PRISMI est destiné aux jeunes entrepreneurs ayant une startup ou une PME innovante en phase de démarrage. Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

Les critères de sélection :

1. **Potentiel de croissance** : La capacité d'une entreprise à se développer rapidement et à générer des rendements élevés. Les critères d'évaluation peuvent inclure la taille du marché potentiel, la demande pour le produit ou service proposé, ainsi que la compétitivité du marché.
2. **Innovation** : La capacité d'une entreprise à apporter une solution nouvelle ou originale à un problème existant. Les candidats doivent démontrer leur capacité à innover et à créer quelque chose de nouveau, soit en introduisant un nouveau produit ou service, soit en proposant une approche différente ou innovante à leur modèle d'affaires.
3. **Équipe** : La composition et les compétences de l'équipe fondatrice de l'entreprise. Les candidats doivent démontrer leur engagement envers leur entreprise, leur motivation, leurs compétences en matière de gestion et leur capacité à s'adapter rapidement aux défis et aux opportunités.
4. **Impact social ou environnemental** : L'impact potentiel de l'entreprise sur la communauté ou l'environnement.
5. **Stade de développement** : Le stade actuel de développement de l'entreprise. Le programme d'accélération cible des startups en phase d'amorçage, qui ont déjà un prototype ou une preuve de concept.

La sélection tiendra compte du respect de l'approche genre dans toutes les phases de sélection.

#### 5. Les jurys de pitching :

Le comité de pitching sera composé de représentants des structures suivantes :

- CIES Section Tunisie
- UTSS
- ANETI
- CITET
- Centre d'affaire
- Technoparks
- APII
- APIA
- Des institutions de microfinances.

## 6. Le comité de sélection :

Le comité de sélection se compose de Représentants du CIES section Tunisie, de Représentants de l'UTSS, de l'expert formateur en entrepreneuriat et de l'équipe technique du projet, afin de respecter les lignes stratégiques du projet conjointement aux partenaires techniques, en réservant au comité de pilotage du projet la sélection finale.

## 7. Le cadre conceptuel :

### 7.1. L'économie verte :

En l'absence de définition internationalement admise, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en a adopté une qui en fait un concept suffisamment large et souple pour englober diverses approches nationales et locales :

"L'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Sur le plan pratique, on peut considérer que, dans une économie verte, la croissance des recettes et la création d'emplois proviennent des investissements publics et privés qui conduisent à une meilleure utilisation des ressources, à une réduction des émissions de carbone, des déchets et de la pollution, et à la prévention de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Ces investissements sont à leur tour soutenus par la hausse de la demande en faveur de produits et services respectueux de l'environnement, par l'innovation technologique et, très souvent, par les mesures fiscales et sectorielles correctives adoptées pour garantir que les prix reflètent correctement les coûts environnementaux."

### 7.2. L'économie bleue :

La définition adoptée par le projet INDIMEJ est la suivante :

L'économie bleue désigne les opportunités économiques fournies par le milieu marin, à l'image de la green economy. Le nom de « bleu » se rapporte à sa spécificité marine : il s'agit de l'ensemble des activités économiques durables que représentent les mers et les océans. Ces opportunités se caractérisent ainsi par les énergies marines renouvelables, les biotechnologies, les minerais stratégiques logés dans les fonds marins, l'aquaculture & l'halieutique, le tourisme, ou la protection environnementale. Au niveau national, la capacité d'action d'un État – qui peut attribuer des concessions à des acteurs privés – dans ce secteur se détermine par sa Zone Economique Exclusive (ZEE), soit 200 milles marins au large et jusqu'à 350 milles marins en sous-sol, grâce au mécanisme d'extension du plateau continental. Au-delà, en haute mer, les activités sont régulées par des organisations internationales.

### 7.3. L'économie circulaire :

Une définition de l'économie circulaire a été fournie par les Nations Unies :

« L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et développement économique tel que défini par la commission de Brundtland.

Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.

Ce modèle repose sur une utilisation optimum des ressources et sur la création de boucles de valeur positives. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, la réutilisation et le recyclage des composants. »

### 7.4. Start up :

On désigne sous ce terme une entreprise nouvelle innovante à fort potentiel de croissance et de spéculation sur sa valeur future. Mais la startup doit tout d'abord passer par une phase d'expérimentation de son marché et de son modèle économique.

Les entreprises vertes proposent des produits adaptés aux besoins et aux exigences des consommateurs soucieux de l'environnement. Ces derniers souhaitent consommer autrement mais surtout, se forger une nouvelle identité : une identité responsable.

Les entreprises vertes économisent les ressources limitées, aident à garder les écosystèmes sains, minimisent la pollution et les déchets, limitent les émissions de gaz à effet de serre, et fournissent des biens et des services écologiques pour permettre des modes de consommation plus responsables, elles sont vitales pour un modèle de développement dans lequel la planète est une priorité. De plus, l'entreprise verte agit comme catalyseur pour les entrepreneurs afin d'apporter une contribution socio-économique considérable car ces entreprises préservent la santé des consommateurs et des communautés, génèrent des emplois et fournissent des ressources vertes nécessaires telles que les énergies renouvelables pour alimenter d'autres entreprises, stimulant ainsi la croissance de l'économie. Tout aussi important pour l'entrepreneur, l'entreprise verte apporte de nombreux avantages tels que l'accès à de nouveaux marchés comme la demande de produits verts est en augmentation, la réduction des coûts grâce à des mesures écologiques dans les processus de production, et l'amélioration de la productivité du personnel lié aux lieux de travail verts.